



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diminution des CEE précarité

Question écrite n° 45420

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur les certificats d'économie d'énergie (CEE) précarité. L'État a créé en 2016 des CEE dits « précarité » qui obligent les fournisseurs d'énergie à financer un certain volume d'investissements dans des logements occupés par des ménages modestes. Depuis 2021, le prix des CEE précarité a baissé de 30 à 40 %. Avec la suppression de la bonification des primes aux ménages les plus précaires, cela entraîne aujourd'hui une division par trois des aides allouées à ces ménages et une forte baisse de demandes de rénovation énergétique alors que le besoin est important. Elle souhaiterait donc connaître les mesures qui vont être prises pour maintenir un accompagnement des plus précaires.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45420

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2918

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)